



L'aide à domicile intervient auprès des personnes âgées, ou en situation de handicap, fragilisées et vulnérables.

Son rôle est de leur apporter une aide dans l'accomplissement des tâches et des activités quotidiennes.

Par son action, l'aide à domicile permet à ces personnes de se maintenir dans leur lieu de vie habituel, de préserver leur autonomie ainsi que les liens sociaux.



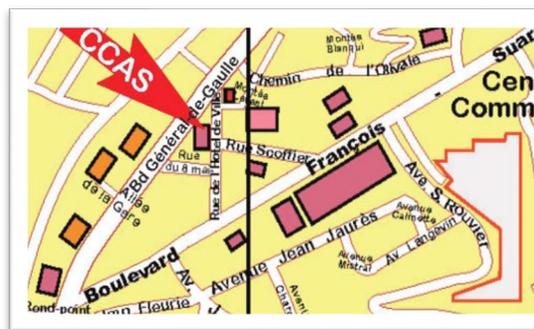
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

106, Boulevard Général de Gaulle
06340 La Trinité
☎ 04.93.27.64.42

Horaires d'accueil CCAS :
du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Adresse postale :
19, rue de l'Hôtel de Ville
BP 29
06341 La Trinité cedex

Service Maintien à Domicile
☎ 04.93.27.64.28



LE SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

« *Etre au plus près des citoyens est la commande du Maire de La Trinité et au CCAS les équipes œuvrent, nous œuvrons en ce sens, en assurant notre mission pour le bien vivre ensemble* »

Isabelle Martello
1ère Adjointe au Maire
Vice-Présidente du CCAS

Ce guide pratique définit le **Service de Maintien à Domicile** mis à votre disposition dans la commune, pour vivre chez soi dans le confort et la sérénité





L'aide à domicile intervient auprès des personnes âgées, ou en situation de handicap, fragilisées et vulnérables.

Son rôle est de leur apporter une aide dans l'accomplissement des tâches et des activités quotidiennes.

Par son action, l'aide à domicile permet à ces personnes de se maintenir dans leur lieu de vie habituel, de préserver leur autonomie ainsi que les liens sociaux.



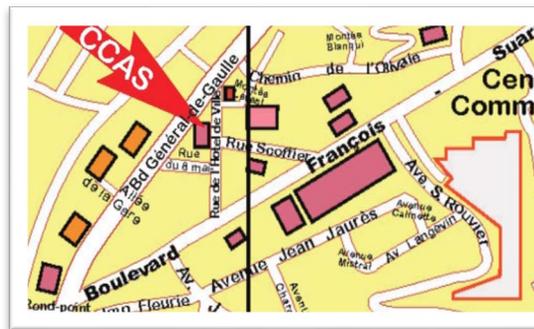
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

106, Boulevard Général
de Gaulle
06340 La Trinité
☎ 04.93.27.64.42

Horaires d'accueil CCAS :
du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Adresse postale :
19, rue de l'Hôtel de Ville
BP 29
06341 La Trinité cedex

Service Maintien à Domicile
☎ 04.93.27.64.28



LE SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

« *Etre au plus près des citoyens est la commande du Maire de La Trinité et au CCAS les équipes œuvrent, nous œuvrons en ce sens, en assurant notre mission pour le bien vivre ensemble* »

Isabelle Martello
1ère Adjointe au Maire
Vice-Présidente du CCAS

Ce guide pratique définit le **Service de Maintien à Domicile** mis à votre disposition dans la commune, pour vivre chez soi dans le confort et la sérénité



Le Pôle Maintien à Domicile :

- Agréé Qualité depuis 2007
 - Service déclaré en 2017
 - Adhérent à la Charte Nationale Qualité depuis 2017
- **10** aides à domicile.
- **1** responsable de secteur.
- Le CCAS intervient en mode « **Prestataire** ».
- Le CCAS est **l'employeur** de la personne qui intervient chez vous.
- Le CCAS met à votre disposition un **Livret d'Accueil** ainsi que la **Charte Nationale Qualité**.

Intervention
uniquement
sur la
commune

Nos Engagements :

- ❖ Aide à la constitution de votre dossier de prise en charge : APA, Caisses de retraite, Mutuelles, MDPH...
- ❖ Etude personnalisée de vos besoins.
- ❖ Prise en charge rapide.
- ❖ Personnel qualifié et formé.
- ❖ Pas de frais de dossier.
- ❖ Déduction de 50% de vos impôts (selon la législation en vigueur).
- ❖ Prise en charge par le CCAS des frais kilométriques pour les courses.

1500 km
parcourus en 2018

Nos Principales Prestations :

- Accompagnement et assistance dans les gestes de la vie quotidienne : aide à la mobilité, à l'hygiène, au confort corporel, au repas, à l'habillement.
- Accompagnement de vie sociale et soutien à la personne : promenade, rendez-vous médicaux...
- Accompagnement véhiculé.
- Prestations ménagères et entretien du domicile.
- Courses, préparation et aide à la prise des repas.

« Nous sommes très satisfaits de nos intervenantes et un grand merci à tout le CCAS » Mr. Mme F. (bénéficiaires)

+ 90 % de
satisfaction
en 2018

